

Question présentée par la députée :

Mme Christina Meissner

Date de dépôt : 29 août 2013

Question écrite urgente

Vidange de Verbois : le moratoire n'était-il qu'un leurre ?

Dans son communiqué du 27 février 2013, le Conseil d'Etat informe que « la conférence de presse conjointe de la Préfecture de l'Ain et de l'Etat de Genève sur les chasses de Verbois, prévue le 26 février 2013 à la demande des organismes français concernés, a été annulée par la Préfecture de l'Ain. Cette communication prévoyait notamment d'exposer le bilan des opérations de chasses du Rhône effectuées en 2012. Ce bilan, globalement positif, a été établi conjointement au mois de décembre dernier par les autorités et les exploitants français et suisses concernés, soit la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et les Services industriels de Genève (SIG). Les autorités françaises et genevoises, en étroite coordination avec les exploitants souhaitaient également présenter la stratégie envisagée pour une gestion durable des sédiments du Rhône, avec comme objectif de trouver les alternatives aux vidanges à court et moyen terme. Or, dans un courrier du 30 janvier 2013 aux SIG, la CNR a conditionné l'avenir de toute discussion au règlement préalable de coûts liés à la vidange 2012, estimés par elle à 8'000'000 euros. Ce montant n'avait jamais fait partie des discussions et négociations qui ont eu lieu. Aussi, après avoir pris contact avec le préfet en charge du dossier, Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, a considéré que les conditions n'étaient à l'heure actuelle plus réunies pour présenter un bilan conjoint à la presse et à la population. » Cette information a de quoi surprendre, voire même fâcher, tous ceux qui se sont investis durant des années pour trouver une alternative acceptable aux vidanges de Verbois. Voilà bientôt dix ans qu'un groupe de travail planche sur la question des vidanges et sur leur futur. Dans l'attente des résultats, un moratoire avait été décrété mais une ultime vidange était encore nécessaire pour pouvoir déterminer quelle option prendre pour le futur afin de préserver tant les

habitants que l'environnement de la manière la plus optimale. Il avait été prévu de tirer un bilan de la dernière opération en date, ce bilan a été fait. Il s'agit dorénavant pour le Conseil d'Etat d'assumer ses responsabilités, de communiquer et de se déterminer.

Du 9 au 20 juin 2012, les SIG ont procédé à la vidange du barrage de Verbois. L'opération avait pour but d'évacuer les matériaux sédimentaires accumulés dans le lit du Rhône. Or les impacts des chasses-vidanges sur l'écosystème du Rhône sont très importants. C'est ce qui avait d'ailleurs incité les associations de protection de l'environnement à réclamer, et obtenir après 2003, un moratoire qui a débouché sur une suspension pendant neuf ans de cette pratique jusqu'alors triennale.

Le « Groupe vidange » nommé par le Conseil d'Etat a préconisé un scénario passif car il offrait l'avantage d'une grande stabilité et limitait à long terme les coûts, une fois les investissements initiaux consentis. C'était aussi le plus intéressant du point de vue environnemental.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il entrepris pour sécuriser le site de la Jonction ?*
- 2. Quelles décisions ont été prises suite aux conclusions du Groupe vidange concernant le moratoire sur les vidanges de Verbois et quelles variantes ont été retenues pour la gestion future du plan d'eau du Rhône ?*
- 3. Quelles mesures ont été prises pour minimiser les impacts du marnage ?*
- 4. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les impacts de la dernière vidange sur tous les groupes faunistiques et l'efficacité des mesures compensatoires mises en place ?*
- 5. Le Conseil d'Etat estime-t-il le label Naturemade star des SIG encore pertinent ?*
- 6. Comment les SIG entendent-ils régler le différend qui les oppose aux autorités et exploitants français ?*
- 7. Quelles mesures compensatoires et financières seront appliquées en cas de poursuite des vidanges ?*